SENTHEIM INFOS

Décembre 2009

Le mot du maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Pour ce dernier « *SENTHEIM INFOS* » de l'année 2009**, faisons rapidement le point sur certains dossiers en cours.**

Un point « noir» de notre village vient d'être traité. Il s'agit de l'éco-point, rue du Vieux Chemin, dont les travaux de réhabilitation sont en voie d'achèvement.
Avec le concours de la Communauté de Communes, du Conseil Général et du Sictom, nous avons réalisé une aire fonctionnelle et nous avons embelli les abords du jardin de l'Amos.
Maintenant, les utilisateurs doivent en faire le meilleur usage.
Nous serons particulièrement vigilants et nous ne tolérerons aucun dépôt sauvage.

Entre le cimetière et l'entrée de la rue des Primevères, un trottoir a été mis en place sur une longueur d'environ 75 m, améliorant le cheminement des piétons et donc leur sécurité et permettant de mettre un terme à des écoulements d'eau pluviale de la chaussée vers les propriétés privées.
Pour en terminer avec les chantiers, **l'entrée de la rue du Canal,** côté droit, sera aménagée, dans les jours prochains. Cela permettra aux camions de transport d'accéder plus facilement aux « Automobiles Dangel » sans emporter régulièrement une partie du muret de la propriété voisine.

En ce qui concerne le projet de lotissement, le dossier du permis de lotir a été déposé, ce qui permet d'envisager un début de travaux au printemps 2010.

Pour ce qui est de la transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, le conseil municipal va se prononcer sur le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD). Ce document dégage un certain nombre de perspectives pour l'avenir de notre village. Dès son approbation, nous le publierons sur le site internet (**www.sentheim.fr**) que je vous invite à consulter car il a fait l'objet de nombreux compléments.

Enfin, les défibrillateurs, annoncés en septembre sont en place et en service. L'un est installé à l'Amos, l'autre au Club-house du Football-Club. Ils sont installés à l'extérieur dans des boîtiers, éclairés la nuit, et sont reliés téléphoniquement au Samu. Des formations seront proposées prochainement.

Pour ce Noël 2009, de nouvelles décorations lumineuses ont été installées à partir de la rue de Mortzwiller jusqu'à la sortie vers Lauw et également sur les places de l'Eglise et de l'école en cohérence avec les choix de l'année dernière.
Ainsi, notre village s'embellit, une fois encore, pour célébrer cette douce fête et l'espérance de jours meilleurs.

Chers concitoyens, chères concitoyennes, votre Conseil Municipal et votre Maire vous souhaitent de passer un Noël agréable et chaleureux ainsi qu'un heureux passage dans l'année nouvelle.
L'équipe de « *SENTHEIM INFOS* » **vous dit : « A l'année prochaine au mois de février ! »**

Bernard HIRTH

☏

Pompiers : 18 depuis un poste fixe, 112 depuis un portable
Mairie : 03.89.82.52.03
Ecole élémentaire "Les Tilleuls" : 03.89.82.53.96
Ecole maternelle : 03.89.82.87.17
Presbytère : 03.89.82.52.74

Site Internet : www.sentheim.fr

Bulletin élaboré et imprimé par le comité consultatif communication
Responsable : M. Bernard HIRTH

Ne pas jeter sur la voie publique

LIRE À SENTHEIM

Les livres vous manquent, les découvertes vous passionnent.

Le Bibliobus de la Médiathèque du Haut Rhin passe à Sentheim tous les **premiers mercredis** de chaque mois entre **10h et 12h30**, il est stationné **place de l'Église**.

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider à trouver ce que vous cherchez, vous conseiller et même vous faire découvrir de nouveaux horizons culturels. De nombreuses sélections thématiques de livres, disques, CD, DVD sont éditées à cet effet.
Le site Internet (***www.mediatheque.cg68.fr)*** vous permet en permanence de prendre connaissance de votre compte lecteur, du catalogue de la Médiathèque Départementale et de réserver directement les documents qui vous intéressent.

Les prochains passages auront lieu le 06/01/2010, le 03/02/10 et ainsi de suite.

Michel LHOMME

LE RECENSEMENT CHACUN DE NOUS Y TROUVE SON COMPTE

Publi-communiqué - **janvier 2010**

Pour les communes de moins de 10 000 habitants

Toute la population de **Sentheim sera recensée**
entre le 21 janvier et le 20 février 2010

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos ***besoins*** *(nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires,* transports *publics, etc.). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques* (lnsee).

Sentheim, comme toutes les communes **de moins de 10 000 habitants,** fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. **Sentheim** est **recensé en 2010.**

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du **jeudi 21 janvier 2010.**

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. II les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de I'lnsee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à I'lnsee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au (tél : 03 89 82 52 03). Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site **www.insee.fr**.

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat de Mairie sera fermé le jeudi 24 décembre 2009, l'après-midi et du jeudi 31 décembre 2009 à 12h au lundi 4 janvier 2010 à 9h.
La déchèterie verte quant à elle sera fermée les samedis 26 décembre 2009 et l2 janvier 2010.

LE RAMONAGE EST OBLIGATOIRE

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs ainsi que les tuyaux de raccordement doivent être périodiquement entretenus, nettoyés et ramonés afin d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs. Les obligations concernant le ramonage des cheminées et des tuyaux sont issues du règlement sanitaire départemental (article 31.6). C'est ainsi que :

- les appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisine ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an,
- les conduits spéciaux ou tubés équipant les appareils alimentés de combustibles gazeux doivent subir un contrôle de vacuité, suivi le cas échéant d'un nettoyage, au moins une fois par an.

Les certificats de ramonage doivent être conservés par l'usager pour pouvoir être produits en cas d'incident.

Le défaut d'entretien entraîne deux risques majeurs : le feu de cheminée et la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion. C'est un gaz incolore, inodore et non irritant, à l'origine de plusieurs milliers d'intoxications et d'une centaine de décès chaque année en France. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. Il provient de dysfonctionnements d'appareils de chauffage fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol, de la ventilation insuffisante des logements, d'utilisation d'appareils inadaptés ou mal posés …
Des plaquettes, affiches sont disponibles auprès de notre Association ou sur le site de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la santé :

www.inpes.sante.fr/index2.asp?page=30000/actus2009/028.asp

PRUDENCE SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les lignes électriques aériennes font partie de notre environnement et il faut en tenir compte pour ne pas prendre de risques. Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un réel danger d'électrocution.
Il faut donc être prudent et rester à distance (1) des lignes électriques quels que soient les travaux (pose de toiture ou d'antenne, élagage, etc..) ou les loisirs (sports aériens ou nautiques, activités de plein air, etc..) exercés.
(1) La distance de sécurité minimale à respecter pour les lignes basse ou moyenne tension (< à 50 000 Volts) est de 3 mètres.

Pour mieux prévenir ces risques, ERDF et RTE, les deux filiales d'EDF en charge des réseaux de distribution et de transport d'électricité, se sont associées dans une vaste campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers liés à certaines activités à proximité des lignes électriques. Cette campagne intitulée «sous les lignes, prudence, restons à distance» s'adresse naturellement à tous avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords des ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que tous les adeptes des sports aériens et nautiques.

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Vous trouverez toutes ces informations sur un site Internet dédié :
www.souslesLignes-prudence.com
Des dépliants sont également disponibles en mairie

MARCHÉ DE NOËL LES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2009

Venez faire un tour au Marché de Noël artisanal, le samedi 12 (de 14h à 18h) et le dimanche 13 décembre (de 10h à 18h) à l'AMOS.
Vous pourrez y admirer, goûter et acheter les réalisations d'artisans locaux et régionaux. Saint Nicolas viendra à la rencontre des enfants le samedi et le dimanche après-midi.
Pour réchauffer petits et grands, vin, chocolat ou jus de pommes chauds, crêpes, gaufres et autres pâtisseries seront également au rendez-vous.
Une navette gratuite circulera entre le Marché de Noël et la Gare, où vous pourrez découvrir des expositions et des animations pour les enfants.

Daniel ZUTTER
Président Sentheim Animations

CONCERT DE LA CHORALE SAINTE CÉCILE

Cette année, la Chorale Sainte Cécile n'organise pas le SANTA SHOW, mais un CONCERT :
- le dimanche 13 décembre, à 16h à l'église de Sentheim.

Ce concert, éclectique, d'une originale et sympathique diversité, présentera des œuvres, entre autre, de Roland de LASSUS, de PALESTRINA, de HAENDEL, mais aussi des oeuvres contemporaines profanes en français et en dialecte, avec des chants du SANTA SHOW écrits par Claude HAFFNER et des textes de Daniel HOFFMANN, le tout mis en musique par Jean-François MATTAUER.

Les membres de la chorale Sainte Cécile invitent, tous ceux qui apprécient le Santa Show à découvrir une autre facette de leur talent.

Chef de Chœur : Jean-François MATTAUER
Organiste : Jean-Georges UHLRICH

CARITAS

En raison des fêtes de fin d'année, **l'après-midi de convivialité de LAUW**, reprendra en janvier 2010.

Pour l'équipe, Jeannine Demey

LISTE ÉLECTORALE

Pour les personnes nouvellement installées à Sentheim et qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de Sentheim pour 2010, vous êtes priés de vous présenter en mairie au plus tard le 31 décembre 2009 avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.
Nous vous rappelons que votre déclaration d'arrivée en mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale.

Le secrétariat de Mairie

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Samedi	12 décembre et		
Dimanche	13 décembre	:	Marché de Noël et train de Noël
Dimanche	13 décembre	:	Concert de la Chorale Sainte Cécile à l'église de Sentheim
Jeudi	17 décembre	:	Marche organisée par "les Marcheurs de Sentheim"
Jeudi	31 décembre	:	Réveillon à l'AMOS organisé par le Football Club de Sentheim

Si vous voulez faire paraître un article dans **SENTHEIM INFOS** (annonce d'une manifestation, description de votre association..) contacter **Marc PERRIN Mairie de SENTHEIM** ou envoyer un courriel à **marc.perrin@estvideo.fr**

Date de prochaine parution de SENTHEIM INFOS vers le 5 Février 2010